



2021-46	
Relevé des décisions	
de juin 2021	
N° décision	Objet
2021-06-22	Signature du devis « DEKRA INDUSTRIAL SAS » pour effectuer une vérification des installations électriques de la crèche Vertelune suite à l'inondation des 17/18 juin 2021.
2021-06-23	Signature du devis « ABC FEU » pour le remplacement du déclencheur manuel de l'alarme incendie de la crèche Les Bons Enfants.
2021-06-24	Signature du devis « LOXAM » pour la location d'un wc autonome le temps des travaux sur les sanitaires adultes et canalisations de la crèche Les Bons Enfants
2021-06-25	Signature du devis « Charlemagne Sud-Ouest » pour l'achat de ramettes de papier
2021-06-26	Signature de l'avenant au contrat de maintenance et entretien des jeux extérieurs avec la société « KASO 2 ». Il consiste à ajouter l'entretien annuel du sol amortissant de la crèche Vertelune.
2021-06-27	Signature du devis « DEKRA INDUSTRIAL SAS » pour effectuer une vérification de l'état de conservation de la crèche Vertelune suite à l'inondation des 17/18 juin 2021.
2021-06-28	Règlement de la facture « EURL MY ELEC ALL WORKS » pour le passage d'une alimentation spécifique pour le lave-vaisselle dans la cuisine de la crèche Les Bons Enfants
2021-06-29	Signature du contrat de cession / droit d'exploitation « la Compagnie OKAZOO » pour la fourniture d'un spectacle musical le 2 octobre 2021, à Croignon, dans le cadre de l'Automne Musical.
2021-06-30	Signature des devis « EURL MY ELEC ALL WORKS » pour effectuer les travaux de levées de réserves des installations électriques des bâtiments communautaires, suite au passage du bureau de contrôle.
2021-06-31	Signature du devis « EURL MY ELEC ALL WORKS » pour effectuer les travaux de mise en conformité électrique.
2021-06-32	Règlement des notes d'honoraires présentés par les médecins agréés relatives aux visites médicales pré-embauches des 4 animateurs CAP 33.
2021-06-33	Signature du devis « Objectif Sécurité » pour assurer la sécurité des participants et bénévoles lors de la manifestation sportive communautaire « à pied, à vélo sur nos Coteaux », dimanche 3 octobre 2021 au départ de Camarsac.

Affiché, le 12 JUL. 2021

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 9 juillet 2021

Le Président

Pour extrait conforme

Christian SOUBIE

Bordereau de signature

Relevé des décisions du Président - juin 2021



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	09/07/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	09/07/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	12/07/2021	  Certificat au nom de Christian SOUBIE (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président